



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat**

Toulouse, le 24 mars 2021

**Inspection pédagogique  
Régionale**

Les IA-IPR EPS

Christine FIL  
IA-IPR EPS  
06 88 97 37 82  
[christine.fil@ac-toulouse.fr](mailto:christine.fil@ac-toulouse.fr)

A

Mesdames, messieurs les  
enseignants d'éducation  
physique et sportive  
de lycée professionnel

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

S/C du chef d'établissement

## *Références :*

Arrêté du 17-06-2020 paru au JORF n° 0165 du 05-07-2020

Circulaire du 29-12-2020 parue au BOEN n° 4 du 28-01-2021 : Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) et sous la forme ponctuelle - Référentiel national d'évaluation

**Objet** : construction des référentiels d'évaluation pour le baccalauréat professionnel – session 2022

Dans le cadre des modalités d'évaluation au baccalauréat professionnel, de même que pour la voie générale et technologique, les équipes pédagogiques d'éducation physique et sportive doivent décliner le référentiel national pour chaque activité proposée à la certification et ainsi élaborer des outils spécifiques pour réaliser la notation.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, nous vous proposons :

- un livret "résumé des textes officiels" (annexe 1),
- un cadre d'écriture académique vous permettant de construire vos référentiels dans chaque champ d'apprentissage (annexe 2),
- une fiche d'aide à la construction des référentiels (annexe 3). Nous vous demandons de bien vouloir renseigner cette fiche pour chaque référentiel. Elle servira de fiche navette entre les CTD et l'équipe EPS de votre établissement,
- une autorisation de diffusion sur le site EPS de vos référentiels si vous acceptez que vos référentiels, lorsqu'ils seront validés, puissent être donnés à voir, sans mention du nom de l'établissement (annexe 4).

Une formation académique sur la formalisation du projet pédagogique en lien avec la construction des référentiels aura lieu à partir de début avril : un représentant de chaque établissement y sera convié.

Par la suite, vos référentiels seront analysés lors des commissions départementales. Pour cela, vous les déposerez dans l'espace Tribu de votre département, ainsi que la fiche d'aide à la construction des référentiels avant les dates suivantes :

- jeudi 10 juin : département du Lot et du Tarn et Garonne
- vendredi 11 juin : département des Hautes-Pyrénées, du Gers et de l'Ariège
- lundi 14 juin : département du Tarn et de l'Aveyron
- jeudi 17 juin : département de la Haute-Garonne.

A la suite des commissions départementales, nous vous retournerons la fiche d'aide à la construction des référentiels complétée afin que vous puissiez réaliser si nécessaire certaines modifications avant la commission académique de validation et de proposition de notes qui se tiendra pour la voie professionnelle le mardi 29 juin 2021.

Les conseillers techniques de votre département restent à votre écoute si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Nous vous remercions pour le travail déjà engagé malgré le contexte inédit que nous traversons actuellement.

Marie-Françoise AUSSET



Christine FIL



Jean-René JOLY



Laurent MICHEL

